

**COMITE PERMANENT INTER-ETATS
DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE
AU SAHEL – CILSS**

**FONDS EUROPEEN
DE DEVELOPPEMENT**

***PROJET APPUI AU PROGRAMME REGIONAL DE
PROMOTION DES ENERGIES DOMESTIQUES ET
ALTERNATIVES AU SAHEL
(PREDAS)***

MARCHE EN REGIE DIRECTE

ENGAGEMENT FINANCIER GLOBAL N° 8-ACP-ROC-051

DEVIS-PROGRAMME N° 5

PERIODE DE CROISIERE

DU 1^{er} JUILLET 2008 AU 30 JUIN 2009

Montant total du devis-programme en monnaie nationale : 729 482 513 f cfa

Montant total de la partie régie en monnaie nationale : 729 482 513 f cfa

dont partie exécutable en monnaie nationale : 729 482 513 f cfa

TABLE DES MATIERES

Abréviations	4
1. PROGRAMME D’ACTIONS	5
1.1. Résumé	5
1.2. Contexte	7
1.3. Cadre logique.....	7
1.4. Activités à mettre en œuvre	7
1.4.1. Objectif global	7
1.4.2. Objectif spécifique	7
1.4.3. Résultats	7
1.4.4. Activités	8
1.5. Mise en œuvre.....	17
1.5.1. Moyens physiques et non physiques	17
1.5.2. Organisation.....	17
1.5.3. Conditions spéciales.....	20
1.6. Calendrier prévisionnel d’exécution.....	23
2. BUDGET ESTIMATIF	23
3. PLAN DE FINANCEMENT	23
4. MODALITES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES DE MISE EN OEUVRE	24
4.1. Comité de pilotage (<i>le cas échéant</i>)	25
4.2. Structure de gestion	25
4.3. Régisseur et Comptable	25
4.4. Période couverte.....	25
4.5. Montant de la partie régie du devis-programme.....	26
4.6. Compte(s) bancaire(s) « Régie FED ».....	27
4.7. Dotation initiale (avance).....	27
4.8. Demandes de réapprovisionnement et justification des dépenses	27
4.9. Procédures de passation des marchés et d’octroi des subventions.....	27
4.10. Procédures de décaissement	27
4.11. Gestion du personnel.....	27
4.12. Modifications éventuelles en cours d’exécution du devis-programme	27
4.13. Rapports d’exécution	28

4.14.	Clôture de la partie régie du devis-programme.....	28
4.15.	Audit(s).....	28
4.16.	Régime fiscal et douanier.....	28

5. SIGNATURES.....29

6. ANNEXES.....30

Annexe 1 :	Guide pratique de gestion des marchés en régie et des devis-programmes financés par le Fonds européen de développement
Annexe 2 :	Cadre logique
Annexe 3 :	Budget estimatif détaillé
Annexe 4 :	Tableau récapitulatif des pouvoirs délégués par l'Ordonnateur régional dans le contexte des procédures de passation des marchés et d'octroi des subventions
Annexe 5 :	Documents spécifiques à la gestion du personnel
Annexe 6 :	Calendrier prévisionnel d'exécution
Annexe 7 :	Inventaires des immobilisations
Annexe 8 :	Exemple de protocole d'accord signé entre les équipes techniques nationales (ETN) et la Cellule régionale de coordination du PREDAS

Abréviations :

AFD : Agence Française de Développement
AGRHYMET : Centre Régional Agro-hydro-météorologique (CRA)
ATI : Assistance Technique Internationale
BAD : Banque Africaine de Développement
CDR : Comité Directeur Régional
CEFOC : Centre de formation Continue
CILSS : Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CONACILSS : Comité National du CILSS
CRC : Cellule Régionale de Coordination
CRETAS : Centre de Recherche sur les Energies Traditionnelles et Alternatives au Sahel
CRP : Comité Régional de Pilotage
CSE : Centre de Suivi Ecologique (Dakar)
DANIDA : Bureau de Coopération Danoise
DCE : Délégation de la Commission Européenne
DP : Devis-Programme
DGIS : Coopération néerlandaise
DTA : Dispositions Techniques et Administratives
ED : Energie Domestique
ENDA T.M : Environnement et Développement Tiers-Monde
EnR : Energies Renouvelables
ETN : Equipe Technique Nationale
FED : Fonds Européen de Développement
FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GAA : Groupe Africain d'Appui
GEF : Global Environmental Facility
GPL: Gaz de pétrole liquéfié
GTZ : Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit, Eschborn : Institution
HERA: Household Energy Reliable and Advanced (GTZ/RFA)
IIED : International Institute for Environment and Development
IRSAT: Institut de Recherche sur les Sciences Appliquées et les Technologies
OR : Ordonnateur Régional
PCIA : Partnership for Clean Indoor Air
PESED : Réseau de Professionnels Sahéliens en Energies Domestiques
PLED : Plan Energie Domestique
PREDAS : Programme Régional de promotion des Energies Domestiques et Alternatives au Sahel
RFA : République Fédérale d'Allemagne
SED : Stratégie Energies Domestiques
SITE : Système d'Informations Technologique sur l'Energie
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour la Famille et l'Enfance
VERT : Village Exploitant Rationnellement leur Terroir

1. PROGRAMME D' ACTIONS

1.1 Résumé

Parmi les besoins essentiels des populations sahéennes, les énergies domestiques tirées des combustibles ligneux revêtent une place particulière dans la lutte contre la désertification et la pauvreté. En effet ces combustibles représentent plus de 80 % des besoins en énergie domestique des pays sahéens et constituent par ailleurs une source importante de revenus notamment pour les populations rurales. Au plan macro-économique, cette filière contribue de manière significative au produit national brut des pays sahéens quand bien même les statistiques ne sont pas suffisamment fiables compte tenu du caractère largement informel de cette économie.

L'absence de stratégies énergie domestique et de mémoire institutionnelle constituent les principaux problèmes à un approvisionnement durable en combustibles ligneux des populations sahéennes. Aussi l'objectif global du programme est de contribuer d'une part à la recherche d'une gestion durable des ressources naturelles et d'autre part à la lutte contre la pauvreté au Sahel. L'objectif spécifique est la mise en place d'un cadre favorable à une gestion organisée et durable des ressources en énergies domestiques en assurant aux populations les plus pauvres un approvisionnement en bois/énergie au moindre coût et de manière durable. Les principaux résultats attendus de ce programme sont :

R1 : La cohérence des politiques en "énergies domestiques" est améliorée.

R2 : Un réseau de professionnels sahéens en énergies domestiques (PESED) est constitué et un système d'informatique technologique sur l'énergie (SITE) pour la collecte et la mise à disposition de chacune des données sur l'énergie domestique au Sahel est mis en place.

R3 : Les Etats membres du CILSS disposent d'une méthode simple normalisée de suivi écologique des ressources ligneuses disponibles dans les bassins d'approvisionnement en bois / énergie des grandes villes du Sahel et sont appuyés dans sa mise en place auprès de programmes nationaux sur les énergies domestiques en cours ou à l'instruction.

Mis en œuvre avec l'appui financier de la RFA et de l'Union Européenne, ce programme a démarré en 2001. Toutefois, au démarrage du programme, seule la contribution de la RFA était disponible ; ce qui ne permettait pas de lancer l'ensemble des activités prévues, notamment au niveau des pays. Cette contribution a pris fin à la fin de l'année 2005. La convention de financement avec l'Union européenne a été signée en avril 2002. Depuis, la Cellule régionale de coordination (CRC) a élaboré et mis en œuvre quatre (4) devis programmes (DP) dont :

- ☞ le DP de démarrage essentiellement consacré au recrutement et l'installation de l'assistance technique internationale ainsi qu'à l'acquisition d'équipements pour la CRC;
- ☞ le DP n°1 (octobre 2003- décembre 2004) qui aura été l'occasion de lancer véritablement les activités dans les pays membres. Ce DP a permis, entre autres, de :
 - rendre opérationnelles les équipes techniques nationales (ETN) par la mise en place des équipements bureautiques et l'affectation de fonds de fonctionnement ;
 - lancer le processus de formulation des SED nationales dans 6 pays, y compris les études sectorielles et enquêtes y afférentes ;
 - collecter des informations sur les énergies domestiques en vue de la création d'une base de données ;
 - initier un débat régional sur les ED à travers plusieurs thèmes dont l'aménagement forestier pour la production du bois-énergie et la carbonisation ;
 - lancer le processus de suivi écologique.

☞ le DP n°2 (janvier 2005-décembre 2005) dont les activités s'inscrivent dans la cohérence avec le DP1 et la concrétisation des efforts réalisés : il a permis de :

- parachever la validation technique des stratégies énergies domestiques programmées ;
- lancer des projets interstitiels ;
- poursuivre l'effort de diffusion de l'information, d'échange entre les pays et de valorisation des savoir faire sahéliens (organisation de deux nouveaux ateliers régionaux, de sessions de formation, la diffusion de l'information ;
- choisir le protocole de suivi écologique.

☞ Le DP3 (janvier 2006-décembre 2006) consacré à :

- la poursuite du processus d'adoption politique des SED et de l'élaboration des PLED ;
- la capitalisation des résultats des activités réalisées durant les DP passés, notamment :
 - la poursuite de l'exploitation des fiches et rapports d'enquêtes en vue de l'alimentation des bases de données nationales en vue de leur appropriation par les pays ;
 - le test sur le terrain du dispositif de labélisation des équipements d'énergie domestique ;
 - la poursuite des publications, et la publication des guides et manuels et outils comme le Modèle d'Intégration des Données Energies Domestiques (MIDED /pays et MIDED/ région);
 - la poursuite des efforts de formation ;
- l'organisation de la première rencontre-exposition sur le marché des énergies renouvelables au Sahel (MERS 2006)
- la mise en place du dispositif de test du protocole de suivi écologique défini lors du DP2.
- la mise en œuvre d'activités connexes prévues dans le cadre des financements obtenus grâce aux efforts réalisés lors des DP précédents.

☞ Le DP4 (janvier 2007 – juin 2008) a permis la poursuite des efforts réalisés, notamment avec les premières actions d'appui à la mobilisation des bailleurs de fonds sur les PLED (cas du Burkina Faso), la diffusion de l'information (site web du PREDAS et publications), la poursuite de la formation (sessions régionales et formations nationales), la poursuite de la mise en œuvre des projets interstitiels et des tests de suivi environnemental.

La convention de financement initiale devait prendre fin au 31 décembre 2007. Mais, au regard des résultats intermédiaires intéressants obtenus par le programme, un avenant a été signé pour prolonger la période de mise en œuvre du celui-ci jusqu'en fin 2009 afin de permettre de finalisation des activités engagées.

Ainsi, le DP 5 (juillet 2008 – juin 2009) s'inscrira dans la cohérence avec les précédents DP et la concrétisation des efforts réalisés, avec un accent particulier sur :

- (a) la mobilisation des financements pour la mise en œuvre des PLED adoptés ;
- (b) la mise à la disposition des pays des bases de données nationales ;
- (c) le suivi et l'évaluation de la réalisation des projets interstitiels ;
- (d) la valorisation des acquis du PREDAS afin de mieux mettre en valeur toutes les activités réalisées à l'échelle régionale (capitalisation de l'expérience sahélienne, formation, publications, etc.) comme au niveau national (SED, PLED, projets interstitiels, etc.).
- (e) la poursuite des efforts de renforcements des capacités des acteurs sahéliens et la production de la connaissance et sa diffusion par les formations et les publications.

La plupart des activités programmées tiennent compte des recommandations (a) de l'évaluation à mi parcours réalisée lors du DP3 et (b) de la réunion de revue des programmes mis en œuvre par le CILSS avec le soutien de l'Union Européenne tenue le 10 mars 2008 à Ouagadougou.

1.2 Contexte

Le Programme Régional de Promotion des Energies Domestiques et Alternatives au Sahel (PREDAS) doit permettre une approche globale de la question de l'énergie domestique dans la sous - région.

En effet, l'importance de la question de l'énergie domestique, qui représente plus de 80% de l'énergie finale consommée au Sahel, en fait un facteur essentiel de lutte contre la désertification. Cette énergie consommée est essentiellement fournie par les combustibles ligneux tirés de ressources forestières déjà fragilisées par plusieurs décennies d'aléas climatiques et par une pression démographique croissante. Les "approches par projets" (foyers améliorés, projet gaz butane, etc) ont montré leurs limites dans la résolution de la problématique énergétique du Sahel en rapport avec la nécessité de la conservation et de la protection de l'environnement écologique.

L'absence de "stratégies d'énergies domestiques" et de mémoire institutionnelle constitue le principal problème à solutionner pour permettre un approvisionnement durable en énergies domestiques, sans dégrader de manière irréversible, les ressources ligneuses du Sahel. Ce sont donc ces problèmes qui justifient les actions prévues dans le cadre du PREDAS.

Le PREDAS est placé au sein du Programme Régional d'Appui « Sécurité alimentaire/Lutte contre la désertification » du Secrétariat Exécutif du CILSS. Il vise à : (i) apporter aux pays sahéliens des appuis méthodologiques modulés, en s'adaptant au niveau de la demande de chaque pays, (ii) élaborer et aider à mettre en œuvre des cadres cohérents permettant de maximiser les efforts des projets entrepris et (iii) documenter/mémoriser puis consolider des acquis.

Ce programme régional mis en œuvre par le CILSS et les Etats Sahéliens, avec l'appui des partenaires financiers, vise à apporter des solutions aux multiples questions intéressant la sécurisation de l'approvisionnement en énergies domestiques des ménages de la sous - région.

1.3 Cadre logique

Le cadre logique fait l'objet d'une présentation détaillée à l'annexe n° 2 du présent devis-programme.

1.4 Activités à mettre en œuvre

1.4.1. Objectif global

L'objectif global de développement auquel entend contribuer le projet et par conséquent le présent devis-programme est de contribuer d'une part, à la recherche d'une gestion durable des ressources naturelles et, d'autre part, à la lutte contre la pauvreté au Sahel.

1.4.2. Objectif spécifique

L'objectif spécifique du projet et par conséquent du présent devis-programme est de créer un cadre favorable à une gestion organisée et durable des ressources en énergies domestiques en assurant aux populations les plus pauvres un approvisionnement en bois/énergie au moindre coût et de manière durable.

1.4.3. Résultats

Les principaux résultats attendus des activités à mettre en œuvre au cours de la période couverte par le présent devis-programme sont :

R₀ – La coordination et le suivi de l'ensemble des activités du programme sont renforcés, aussi bien au niveau régional que national et les résultats du programmes sont présentés aux acteurs nationaux et autres partenaires ;

R₁ – La cohérence des politiques en "énergies domestiques" est améliorée :

- les SED sont adoptées et les plans énergie domestique présentés aux bailleurs de fonds dans tous les pays concernés ;
- des composantes des stratégies énergies domestiques sont mises en œuvre dans certains pays membres du CILSS.

R₂ Un réseau de professionnels sahéliens en énergies domestiques (PESED) est constitué et un système d'informatique technologique sur l'énergie (SITE) pour la collecte et la mise à disposition de chacune des données sur l'énergie domestique au Sahel est mis en place :

- le réseau PESED est élargi (au moins 150 experts inscrits) et est fonctionnel (renforcement de la participation des experts dans les activités mises en œuvre par le PREDAS),
- le contenu du SITE est enrichi : poursuite de l'exploitation et de la publication des données collectées,
- la capitalisation des savoir-faire sahéliens et l'harmonisation des approches autour des thèmes d'intérêt général sont réalisées,
- la poursuite de la réalisation et de la diffusion de publications,
- la poursuite des efforts de formations des acteurs au niveau des pays de la sous région ;
- des projets pilotes (interstitiels) sont mis en œuvre pour vérifier la faisabilité de certaines filières dans les pays et des mécanismes de suivi des projets pilotes sont mis en œuvre.

R₃ - Les états membres du CILSS disposent d'une méthode simple normalisée de suivi écologique des ressources ligneuses disponibles dans les bassins d'approvisionnement en bois / énergie des grandes villes du Sahel et sont appuyés dans sa mise en place auprès de programmes nationaux sur les énergies domestiques en cours ou à l'instruction :

- la poursuite du test du protocole de suivi écologique et la présentation des enseignements tirés aux différents acteurs concernés.

1.4.4. Activités

Les activités programmées au cours du DP5 constituent essentiellement une consolidation des résultats obtenus lors des DP précédents avec un accent particulier sur :

- la mobilisation des financements pour la mise en œuvre des PLED adoptés ;
- la mise à la disposition des pays des bases de données nationales
- les publications et formations ;
- le suivi et l'évaluation de la réalisation des projets interstitiels,
- la poursuite du test du protocole de suivi écologique.

Résultat 0 : Coordination du programme

Activité 1. Valorisation des acquis du PREDAS et mobilisation des partenaires

A travers ses différents devis programmes le PREDAS a atteint des résultats importants notamment l'élaboration des stratégies (SED) et leur validation technique, l'adoption politique de la SED dans certains pays (Gambie, Sénégal et Cap Vert) et une avancée significative dans les trois autres pays

concernés (Burkina Faso, Guinée Bissau et Mauritanie), la constitution de bases de données nationales pour les 9 pays membres, l'élaboration et la mise en œuvre du protocole de suivi environnemental. Ces principaux acquis ont été consolidés par des formations et des publications ciblées.

Au cours du DP5, il s'agira de sensibiliser davantage les partenaires au développement notamment par :

- la finalisation et présentation aux acteurs nationaux, régionaux et aux partenaires financiers des activités qui mériteraient d'être poursuivies après 2009 (éventuelle deuxième phase du PREDAS dont le document aura été préparé au cours du DP4).
- la poursuite des contacts avec certains partenaires en vue de la mobilisation de financements pour les PLED et la réalisation de deux (2) missions pour rencontrer les bailleurs de fonds en Europe et en Amérique du Nord (Banque mondiale, GEF, USAID, ACDI, etc.). Il faut noter que ces missions sont déjà prévues au DP4 et pourraient ne pas être réalisées au cours dudit DP en raison du retard accusé par les Etats dans l'adoption de leur SED et des PLED ; cependant ce retard permettra de donner plus d'efficacité à ces rencontres en présentant, outre les réalisations du PREDAS (SED validées, projets interstitiels, réseau d'experts sahéliens, publications et actes des ateliers régionaux...), les activités pouvant faire l'objet de poursuite au terme de la présente convention de financement. Ces missions comprendront le Secrétaire Exécutif du CILSS ou son Adjoint, le Coordonnateur du PRA-SA/LCD auquel appartient le PREDAS au sein du CILSS et le Coordonnateur régional du PREDAS.
- la poursuite et le renforcement des partenariats avec les programmes /activités similaires dans et hors de la sous – Région, notamment le Programme Régional Biomasse Energie de l'UEMOA (PRBE-UEMOA), et la recherche de nouveaux partenariats qui pourraient être valorisés dans le cadre d'une éventuelle poursuite des activités au delà de la présente phase du programme. A ce titre il est prévu un budget au DP5 pour permettre la poursuite de la participation du PREDAS:
 - a. aux rencontres majeures qui pourraient être organisées par ses partenaires au niveau régional,
 - b. aux réunions internes de coordination au sein du PRA-SA/LCD du CILSS afin d'harmoniser ses activités avec celles des autres unités du CILSS,
 - c. aux réunions internationales majeures bien ciblées afin d'y présenter les résultats obtenus par le programme. Parmi ces rencontres, on peut citer : Energy Week de la Banque mondiale à Washington, les rencontres périodiques de l'ADEME, etc.

Activité 2. Suivi de l'exécution du DP5, et préparation du DP6, audit et évaluation

Suivi du DP5

Ce suivi sera assuré notamment par (i) des missions d'appui de la CRC dont certaines pourront être coordonnées avec celles de l'ATI et (ii) la production de rapports périodiques. Tenant compte des recommandations de la réunion de revue des programmes CILSS/UE (10 mars 2008), les missions d'appui seront plus particulièrement ciblées sur les principaux résultats à atteindre notamment :

- adoption politique des SED et la préparation des PLED,
- projets interstitiels,
- Transfert des bases de données nationales et des outils de mise en œuvre aux pays membres,
- évaluation des impacts des activités PREDAS.

Ainsi, durant le DP5, chaque pays bénéficiera en moyenne de trois missions d'une personne de la CRC/PREDAS pour le suivi et l'appui aux activités des ETN, soit 24 missions¹. Ces missions seront également mises à profit pour suivre la mise en œuvre des projets interstitiels. Les missions de la CRC seront, autant que faire se peut, coordonnées avec celles de l'ATI pour en obtenir un meilleur impact.

Les rapports semestriels seront préparés notamment à partir des rapports d'activités transmis à la CRC par les équipes techniques nationales et des résultats du suivi des activités à l'occasion des missions d'appui réalisées par la CRC et/ou l'ATI.

Préparation, adoption du devis-programme n°6 (DP6)

Cette sous-activité comprendra :

- la préparation, avant le 30 juin 2009, du DP6 qui couvrira la période du 1er juillet au 31 décembre 2009 et qui sera consacré à la clôture comptable du programme ;
- l'organisation, à Ouagadougou, d'une réunion du Comité directeur régional (CDR), pour présenter et éventuellement ajuster les activités du DP5.

Audit comptable et financier du Programme, évaluation finale et conférence de clôture

Conformément à la convention de financement, il sera organisé un audit des comptes du PREDAS portant sur le devis programme précédent.

Il sera en outre procédé à une évaluation finale du programme dans les pays et au niveau régional. Les résultats de cette évaluation et les leçons tirées de la mise en œuvre du programme seront présentés lors d'une rencontre ministérielle qui sera préparée et organisée par le PREDAS en 2009. Cette réunion ministérielle sera précédée d'une réunion des experts nationaux qui auront été impliqués dans la mise en œuvre du programme, à savoir les représentants des administrations de l'Energie, des administrations forestières ainsi que les secrétaires permanents des comités nationaux du CILSS (SP/CONACILSS) qui assurent la coordination des actions du CILSS dans les pays et qui sont membres des cadres nationaux de concertation sur les énergies domestiques. Cette réunion (segments technique et ministériel) aura pour objectif de passer en revue les résultats obtenus suite à la mise en œuvre de la première phase du projet, les difficultés rencontrées, les limites du programme, etc. Elle se penchera également sur les activités qui mériteraient d'être poursuivies et les modalités de leur mise en œuvre.

Activité 3. Contribuer à rendre opérationnelles les structures nationales d'exécution du PREDAS et la CRC

Les sous-activités à mener dans ce cadre sont :

- assurer le fonctionnement de la CRC/PREDAS. Il s'agit :
 - de prévoir les frais classiques de fonctionnement de la CRC/PREDAS,
 - et d'acquérir des équipements pour la CRC/PREDAS en remplacement des anciens équipements devenus obsolètes : le véhicule acheté dans le cadre de la contribution de la GTZ en 1999 est maintenant hors service. Les ordinateurs de certains membres de la CRC acquis au

¹ Les missions au Burkina Faso ne nécessiteront pas de billet d'avion; par conséquent, seuls 24 titres de transport aériens seront achetés.

démarrage du programme sont également déficients (ils sont devenus très lents et s'éteignent assez souvent d'eux-mêmes). Ce sont donc ces équipements qu'il convient de renouveler.

- élaborer un protocole d'accord CRC/ETN (appui financier au fonctionnement de l'ETN) et en suivre l'exécution.

Résultat 1 : La cohérence des politiques en "énergies domestiques" est améliorée

Activité 4. Suivi de l'adoption politique des SED et des PLED

Cette activité concernera les principales sous-activités que sont : le suivi de l'adoption politique des SED, la tenue d'un atelier sur l'énergie domestique et l'électrification rurale au Tchad, la tenue de l'atelier national de validation de l'étude préparatoire à la relance de la diffusion des foyers améliorés au Cap Vert, la finalisation et l'adoption des PLED, l'édition pour chaque pays concerné d'un document de synthèse (regroupant la lettre de politique, la SED et le PLED), les rencontres avec les bailleurs de fonds au niveau national et la popularisation des stratégies et des PLED.

Validation politique des SED par les autres pays

Les six pays concernés ont validé techniquement leur SED. Au cours du DP4, la Gambie, le Cap Vert, la Guinée Bissau et le Sénégal ont politiquement adopté leur SED. Cependant des progrès substantiels ont été enregistrés dans les autres pays où les périodes électorales ont retardé l'adoption.

Au cours du DP5, les efforts seront concentrés sur les pays qui n'auront pas encore adopté politiquement leur SED à la fin du DP4. Afin de sensibiliser ces pays et de stimuler le processus de validation politique des SED et PLED, deux missions circulaires du secrétariat exécutif du CILSS avaient été prévues au DP4 dans les pays concernés dont une seule pourra être effectuée avant la fin dudit DP en raison des calendriers des personnalités à rencontrer dans les pays. Aussi, par précaution, il est prévu le report de cette sous activité pour le DP5 au cas où, pour des raisons diverses, celle-ci ne serait pas réalisée lors du DP4. Cette mission comprendra le Secrétaire Exécutif du CILSS ou son Adjoint, le Coordonnateur du PRA-SA/LCD et le coordonnateur du PREDAS. A cet effet, un dossier régional et un dossier spécifique à chaque pays visité seront préparés et présentés par la mission à ses interlocuteurs.

Tenue d'un atelier sur l'énergie domestique et l'électrification rurale au Tchad

Initialement bien avancées, les négociations sur le financement de la seconde phase du projet énergie domestique du Tchad sont actuellement reléguées au second plan dans les débats sur le développement de ce pays en raison de la situation politique y ayant prévalu ces derniers mois. Pour relancer les activités sur les énergies domestiques et l'électrification rurale au Tchad qui ont pris beaucoup de retard il est proposé d'organiser un atelier national sur ce thème. L'ATI est chargée de faire le point des études et activités déjà réalisées et rédigera un document de travail pour l'atelier qui aura donc lieu au DP5. Assisteront à cet atelier les cadres des administrations tchadiennes impliquées dans la mise en œuvre de la SED (forêts, énergie, fiscalité, commerce, transport, etc), les organisations rurales chargées de la gestion des forêts, les pétroliers, les partenaires au développement, etc. La CRC/PREDAS et l'ATI y participeront également.

Atelier national de validation de l'étude préparatoire à la relance de la diffusion des foyers améliorés au Cap Vert

L'étude de base pour la relance de la diffusion des foyers améliorés au Cap Vert est actuellement en cours de lancement et sera terminée dans le courant du DP4. A la demande du Cap Vert, les résultats de cette étude feront l'objet d'un atelier de restitution au niveau national, auquel assisteront les cadres des administrations nationales impliquées, les organisations rurales chargées de la gestion des forêts, les partenaires au développement, etc. La CRC/PREDAS et l'ATI y participeront également.

Elaboration et adoption des PLED dans les Etats où ils ne le sont pas encore

Lors du DP4 le Sénégal, la Guinée Bissau, la Mauritanie ont élaboré leur PLED. Le processus de sélection de consultants à commettre à cette tâche pour le Niger et la Gambie est en cours de finalisation mais il est probable que le travail proprement dit de formulation des PLED de ces deux pays ne puisse intervenir qu'au DP5. C'est pourquoi il est prévu au cours du DP5, l'élaboration des PLED des 4 pays n'ayant pas encore élaboré ces documents (Burkina Faso, Cap Vert, Gambie et Niger).

Edition d'un document national par pays, regroupant : lettre de politique, SED et PLED

Les résumés des stratégies énergie domestique sont déjà diffusés sur le site web du PREDAS. Afin d'avoir plus de visibilité au niveau de la sous-région et au delà, il est nécessaire de disposer d'un document synthétisant un des principaux résultats assignés au PREDAS, à savoir l'élaboration et l'adoption des stratégies énergie domestiques et la recherche de financement. Ce document de synthèse qui sera élaboré pour chaque pays concerné comprendra la SED, la lettre de politique adoptée par les instances politiques et une synthèse du PLED (instrument de chiffrage de la stratégie et surtout de mobilisation des financements pour la mise en œuvre de la stratégie). Ce document de synthèse dont l'élaboration était prévue au DP4 pourrait être réalisé dans certains pays avant la fin de ce DP, mais pour plus de précaution, sa réalisation est budgétée dans le DP5 pour tous les pays concernés. Le document pourra servir lors des réunions nationales avec les bailleurs de fonds et lors des missions circulaires du secrétariat exécutif dans les pays concernés ou en Europe ou encore lors des rencontres régionales et internationales organisées par d'autres partenaires.

Rencontres avec les bailleurs de fonds au niveau national

Prévues au DP4, ces rencontres n'ont pu avoir lieu faute d'adoption des stratégies et des PLED par les pays concernés. Elles sont donc reprogrammées pour le DP5. Les documents de synthèse par pays et au niveau régional sur la lettre de politique, la SED et le PLED permettront de mieux sensibiliser les partenaires au développement. Ils seront transmis avant les rencontres afin de maximiser leur impact et les résultats attendus.

Popularisation/diffusion des SED et des PLED au fur et à mesure de leur adoption par les pays concernés. En temps opportun, chaque pays proposera un programme et un budget de popularisation/diffusion tenant compte de ses spécificités propres. Cette sous - activité était prévue au DP4 et pourrait être réalisée au Sénégal avant la fin de ce DP, mais pour plus de précaution, sa réalisation est budgétisée dans le DP5 pour tous les pays concernés.

Atelier national de validation des textes d'application de la Loi forestière du Niger

Le Niger s'est doté, en juin 2004, d'une nouvelle loi forestière qui prend largement en compte les fondements de la Stratégie Energie Domestique (SED) en encourageant la gestion décentralisée des ressources forestières. De ce fait, elle doit non seulement être vulgarisée au niveau des techniciens mais aussi et surtout envers les élus locaux. Lors du DP2, le PREDAS a facilité l'élaboration des textes d'application de la nouvelle loi qu'il convient d'examiner et de valider au niveau national. Ainsi, à la demande du Niger, il est prévu au cours du DP5 un atelier national de présentation, d'amendement et de validation des projets de textes d'application de la Loi forestière de 2004. Cet atelier regroupera les représentants des principales parties prenantes concernées par sa mise en œuvre, à savoir :

- les populations rurales des principales zones productrices de bois,
- les élus locaux des principales zones productrices de bois,
- les cadres forestiers du niveau national (chargés de l'élaboration des politiques forestières),
- les cadres forestiers de terrain (chargés de l'application des textes),
- les représentants des autres administrations impliquées (élevage, agriculture, décentralisation, code rural, CNEDD, développement communautaire, etc.),
- les partenaires au développement
- l'ETN PREDAS,

- la CRC/PREDAS,
- le consultant ayant préparé les projets de textes d'application.

Résultat 2 : Un réseau de professionnels sahéliens en énergies domestiques (PESED) est constitué et un système d'information technologique sur l'énergie (SITE) pour la collecte et la mise à disposition de chacune des données sur l'énergie domestique au Sahel est mis en place

Les activités programmées dans le cadre de ce résultat concernent (i) le renforcement de la diffusion de l'information (ii), (ii) les formations et voyages d'étude, (iii) les publications et (iv) les projets interstitiels.

Activité 5. Poursuite de la diffusion de l'information

Cette activité comprendra la diffusion de l'information actualisée à travers le site web du PREDAS mais également la mise à la disposition des pays de l'information collectée, traitée et intégrée dans les modèles développés par le PREDAS (MIDED /pays et MIDED/région).

Au cours du DP4 une mission de la CRC dans les pays a été consacrée à la formation à l'utilisation de MIDED par les ETN et le personnel chargé de la gestion des données sur les énergies domestiques.

Au cours du DP5, il s'agira de :

- poursuivre l'actualisation des données nationales et les intégrer dans les modèles nationaux (MIDED/P) et régional (MIDED/R) développés par le PREDAS. Ces données seront publiées sur le site web PREDAS ;
- Préparation (i) d'un film de courte durée de présentation du PREDAS et de ses acquis au niveau régional et au niveau de chaque pays (pour le budget, voir activité 7);
- transférer effectivement et formellement les bases de données nationales aux pays. En effet, un des principaux résultats attendus du PREDAS est l'élaboration et la mise à la disposition des pays des bases de données nationales. Pour ce faire, il s'agira de :
 - finaliser les modalités d'actualisation des données nationales en collaboration avec les pays ;
 - mettre en place la base MIDED nationale sur l'équipement informatique retenu par l'ETN et les utilisateurs dans les pays. Ce processus en formalisera le transfert au niveau national. Le choix de ou des institutions (par exemple, ministère de l'énergie, environnement etc.) qui vont abriter et gérer la base de données sera finalisé par la CRC et les ETN. Lors de la formalisation du transfert de la base de données, les résultats seront transférés aux ETN et aux institutions concernées.

Activité 6 Organisation de sessions de formation et voyages d'étude

Dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs sahéliens, les formations ciblées et voyages d'études continueront d'occuper une place importante au sein des activités du PREDAS comme cela a d'ailleurs été fortement recommandé par l'évaluation à mi-parcours du programme. Au cours du DP5, les formations et voyages d'étude suivants seront organisés :

- Formation régionale sur la méthodologie création des marchés ruraux (MR) de bois-énergie et l'aménagement forestier villageois. Sur ces différents thèmes, des guides ont été produits et

publiés par le PREDAS et constitueront les principaux supports techniques et pédagogiques pour ces formations. Pour minimiser les coûts de transport, la formation se fera en une seule session. Ainsi, deux (2) représentants par pays membre assisteront à cette formation d'une durée de 15 jours. Elle sera organisée au Mali, au centre de formation forestière de Tabacoro qui offre toutes les facilités pour les travaux de terrain requis pour ce type de formation ; par ailleurs, le Mali est le pays de la sous-région qui dispose, avec le Niger, de la plus grande expérience en matière de création et de gestion des marchés ruraux.

- Formation régionale pratique à l'application du SIG à la gestion des ressources en bois-énergie. Le SIG constitue un outil clé de la gestion des ressources en bois énergie. Cette formation sera organisée au centre AGRHYMET de Niamey qui est le principal centre de recherche et de formation dans ce domaine en Afrique Sahélienne. Cette formation (la troisième et dernière partie) concernera l'équipe de la CRC et fait suite à celle réalisée au cours du DP4. Elle permettra de couvrir et de maîtriser les autres applications du logiciel utilisé par AGRHYMET (ArcGis) et qui n'avaient pas fait partie du programme de formation dispensée au cours du DP4, notamment l'Analyse spatiale, le géo référencement, etc.
- Organisation et animation d'une réunion technique sur les technologies énergie domestique. Plusieurs technologies d'utilisation des énergies domestiques sont actuellement mises en œuvre dans les pays sahéliens. En fonction des utilisations le niveau de développement de ces technologies ainsi que des données économiques (coût, fabrication locale des équipements), sociales (adaptation aux conditions du pays) peuvent différer de manière substantielle. Il s'agira par conséquent de faire le point sur la situation dans les pays sahéliens. Afin de donner un aspect concret à cette réunion de 5 jours qui se tiendra à Saint-Louis, (Sénégal), il est prévu une visite de la plateforme multi technologies en cours d'installation par l'UEMOA/PRBE à Ross Bétio non loin de Saint Louis.
- Voyage d'études à l'unité d'agglomération de charbon de typha à Niono, au Mali : Cette unité constitue le projet interstitiel le plus avancé mis en œuvre par le PREDAS. Des résultats intéressants ont déjà été atteints et méritent d'être connus. Ce voyage d'études d'une semaine concernera deux représentants par pays et les représentants de la CRC/PREDAS.
- Poursuite de l'appui à l'appropriation du PREDAS par les ETN et les autorités nationales. Au cours du DP4, le PREDAS avait initié, lors de missions d'appui, un processus d'appropriation du contenu du PREDAS tant par les ETN que les autorités nationales. Ce processus va se poursuivre par la présentation du contenu du PREDAS et des principaux résultats acquis. Cette sous-activité sera réalisée à la faveur d'autres missions et n'aura par conséquent aucune incidence financière sur le budget.
- La formation des membres de la CRC/PREDAS en anglais afin de renforcer leurs capacités à aider les pays. Cette formation avait été envisagée dans le DP4 et devait être réalisée par le Centre américain des langues de Ouagadougou, en cours du soir ; elle a été retardée car les conditions de sa réalisation par le Centre américain des langues n'étaient pas adaptées à l'agenda de la CRC/PREDAS. Aussi, la formation est reprogrammée au DP5 et sera négociée avec des conditions plus flexibles.

Activité 7. *Collection des « Guides techniques du PREDAS »*

Les publications constituent un des résultats concrets et durables du PREDAS. Depuis son démarrage le PREDAS a investi un effort important pour que des publications de qualité soient disponibles sur la problématique des énergies domestiques ainsi que sur les principaux acquis du programme. Au cours du DP5 ces activités vont se poursuivre et porter sur :

- la synthèse, l'édition et la diffusion des documents nationaux des Lettres de politique énergétique, de la Stratégie énergie domestique et des Plans énergie domestique. Ces

documents seront notamment diffusés lors des missions de sensibilisation organisées par le CILSS (missions auprès des bailleurs de fonds, rencontres avec les autorités nationales, missions d'appui etc.)

- la finalisation, l'édition et la diffusion de l'Atlas sur les technologies pour les énergies domestiques qui sera un ouvrage de référence sur ce thème. L'ouvrage sera notamment alimenté par la base de données du PREDAS sur les équipements de production, de transformation et d'utilisation des énergies domestiques. L'ouvrage fera le point sur les principales technologies pour les énergies domestiques. Il comportera de nombreuses illustrations afin de le rendre attrayant et accessible à un large public.
- La publication du document de synthèse sur la fiscalité forestière dont la préparation est confiée à l'ATI.

Le PREDAS avait organisé un important atelier sur la fiscalité et la réglementation forestière. Compte tenu de l'importance de cette problématique et de la nécessité de porter l'information à la connaissance des décideurs, une publication a été préparée au cours du DP4 en collaboration avec l'ATI et sera publiée lors du DP5.

- La publication des actes de la 2^{ème} conférence sur les énergies renouvelables (MERS 2008).
- La réalisation, par un spécialiste de communication, d'un coffret de présentation de l'ensemble des publications du PREDAS.
- La publication de la synthèse des études nationales sur les biocarburants,
- Deux films dont l'un sur les projets interstitiels et l'autre sur les acquis du PREDAS. Jusqu'à présent, les projets interstitiels du PREDAS ne sont pas suffisamment visibles. Le projet mis en œuvre par le PREDAS sur la production de charbon de typha (Mali) constitue un exemple assez remarquable au niveau de la sous-région en matière de mobilisation des plantes envahissantes. D'autres projets planifiés, comme l'unité semi-industrielle de foyers améliorés TIL GRE (Burkina Faso), pourraient aussi constituer des exemples qui mériteraient d'être connus par une plus large audience afin de les dupliquer et atteindre l'effet d'échelle souhaité. A cet effet un film de 15 à 30 minutes sera réalisé de manière à documenter les projets interstitiels du PREDAS,

Activité 8. Projets interstitiels

L'évaluation a mi-parcours a recommandé les projets interstitiels parmi les activités qui doivent être davantage développées. Les projets interstitiels ont pour objectif de démontrer la faisabilité de filières identifiées dans le cadre des nouvelles stratégies énergies domestiques élaborées avec l'appui du PREDAS.

Cette activité comprendra 2 composantes : suivi des projets interstitiels déjà réalisés ou en cours et, mise en œuvre de nouveaux projets et leur suivi

1- Suivi des projets interstitiels

- Suivi et évaluation de **l'unité de d'agglomération** de charbon de typha de Niono, Mali:

Les activités suivantes seront réalisées :

- Poursuite de la mise en œuvre du protocole de suivi: enquêtes périodiques, relevé de données au niveau de l'unité (tonnages, produits, tonnages vendus, consommations de matière première et de liants,...),
- Réalisation d'une brochure,
- Réalisation d'un film de présentation des résultats obtenus.

2- Nouveaux projets

2.1 Mise en œuvre, suivi et évaluation de deux (2) unités semi industrielles de production de foyers améliorés au Burkina Faso

- *Unité semi industrielle de production de foyers améliorés TIL GRE*
Au cours du DP3 (2006) des artisans burkinabè ont été formés à la fabrication du foyer amélioré SEWA/DIAMBAR qui n'est pas encore commercialisé au Burkina. Ce projet est la suite de cette formation et concerne une unité semi industrielle de production foyers améliorés d'une capacité annuelle de 5000 à 7500 foyers de différentes dimensions en fonction de la demande. Le projet est mis en œuvre par POCERAM, un des bénéficiaires de la formation de 2006 qui dispose d'une expertise confirmée dans le domaine de la céramique et des facilités (atelier, terrain etc..) pour l'implantation du projet. Par ailleurs, POCERAM co-fiance le projet.
- *Unité semi industrielle de production de foyers améliorés mixtes : charbon de bois et gaz*
Un opérateur burkinabè a mis au point un foyer mixte utilisant charbon de bois et gaz. Ce foyer a été testé par l'IRAST et donnerait des résultats satisfaisants tant en ce qui concerne son rendement que pour la sécurité des usagers. Cet opérateur a sollicité l'appui du PREDAS pour l'aider à monter une unité de production semi industrielle de production dudit foyer à Koudougou.

2.2 Développement d'un projet de production et d'utilisation de biogaz en Guinée Bissau pour l'éclairage et la cuisson.

2.3. Mise en œuvre d'un projet d'agglomération de biomasse de typha en Mauritanie

Suite aux résultats encourageants de l'unité de Niono, la Mauritanie souhaite la mise en œuvre d'un projet similaire pour valoriser l'importante biomasse de typha produite chaque année en divers endroits du pays. Cependant, la mise en œuvre d'un tel projet sera subordonnée à l'identification préalable et à l'implication d'un opérateur qui porterait ce projet.

2.4. Projet d'appui à la diffusion des séchoirs solaires Icaro au Niger

Ce projet était inscrit au DP4. Une première version a été soumise à la Délégation de l'Union européenne qui a fait ses observations. La seconde version du document est à nouveau soumise à la Délégation de l'Union. Le projet est prévu au DP5 au cas où il ne serait pas possible de le mettre en œuvre d'ici la fin du DP4.

Toutefois, chaque projet doit, au préalable, faire l'objet, de la part du pays concerné, d'un dossier détaillé et complet (y compris descriptif du projet) à soumettre à l'ordonnateur régional (Secrétaire Exécutif du CILSS) et au Chef de la délégation de la commission européenne à Ouagadougou, pour approbation.

Ces projets ne pourront être définitivement retenus qu'après réception par la CRC d'une requête officielle de l'Etat concerné, dûment argumentée et qui devra avoir fait l'objet d'une validation préalable par le cadre de concertation national.

Résultat 3 : Les Etats membres du CILSS disposent d'une méthode simple normalisée de suivi écologique des ressources ligneuses disponibles dans les bassins d'approvisionnement en bois / énergie des grandes villes du Sahel et sont appuyés dans sa mise en place auprès de programmes nationaux sur les énergies domestiques en cours ou à l'instruction.

Activité 9. Mise en œuvre du protocole de suivi écologique sur le terrain et restitution des résultats

Le PREDAS a mis au point un protocole simplifié de suivi écologique des ressources ligneuses pour la production de bois énergie. Deux pays (Burkina Faso et Niger) ont été sélectionnés pour tester ce protocole sur le terrain. Au DP5, il s'agira :

- d'une part, de poursuivre et de finaliser les tests du protocole,
- et, d'autre part, de tirer les leçons de ces tests et d'en présenter les résultats lors d'une rencontre technique de validation du protocole de suivi écologique qui se tiendra à Niamey au 1^{er} semestre 2009.

1.5 Mise en œuvre

1.5.1 Moyens physiques et non physiques

L'Ordonnateur régional est le secrétaire exécutif du CILSS. Il assure la coordination et le suivi de mise en œuvre du programme avec l'assistance d'une unité dotée d'une structure permanente basée à Ouagadougou, intitulée "Cellule régionale de coordination du PREDAS" dont le suivi est assuré par un Coordinateur Régional.

Un Comité régional de Pilotage (CRP) assurera la formulation des devis programmes annuels du PREDAS. Le fonctionnement du CRP sera sous le contrôle d'un Comité Directeur Régional (CDR).

Au niveau national, des équipes techniques nationales assureront les fonctions d'animation et de suivi d'exécution des programmes annuels.

Ainsi, les moyens déployés pour l'exécution du présent devis-programme sont décrits dans le tableau n° 1.

1.5.2 Organisation

Le PREDAS fait partie du Programme Régional d'Appui « Sécurité alimentaire et Lutte contre la Désertification » du Secrétariat Exécutif du CILSS (cf organigramme).

La Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre sont respectivement assurées par le secrétariat exécutif du CILSS et la cellule régionale de coordination (CRC) du programme. Cette dernière est une structure permanente d'organisation, d'animation et de gestion du programme au niveau régional.

Le PREDAS est doté de deux instances :

a./ un Comité régional de pilotage (CRP) réunissant le Secrétaire Exécutif du CILSS ou son représentant, le Chef de la Délégation de la Commission Européenne ou son représentant, les animateurs nationaux PREDAS et le coordonnateur du PREDAS. Peuvent également y prendre part, comme observateurs, les représentants des Délégations de la Commission Européenne dans les pays membres du CILSS ainsi que les représentants des programmes et projets de la sous région dont les activités sont similaires à celles du PREDAS. Le CRP se réunit une fois l'an, avant la tenue de la

réunion du Comité Directeur Régional, pour d'une part, évaluer l'état de mise en œuvre du DP en cours d'exécution et, d'autre part, valider les propositions d'activités pour le DP suivant.

b./ un Comité Directeur Régional (CDR), composé du Secrétaire Exécutif du CILSS (ou son représentant) et du représentant de la Délégation de la Commission Européenne. Il assure les missions d'évaluation et adopte les devis-programmes validés par le CRP : il décide, sur proposition du coordonnateur du PREDAS, des moyens à mobiliser (des budgets comme de la sélection des experts), et des programmes annuels.

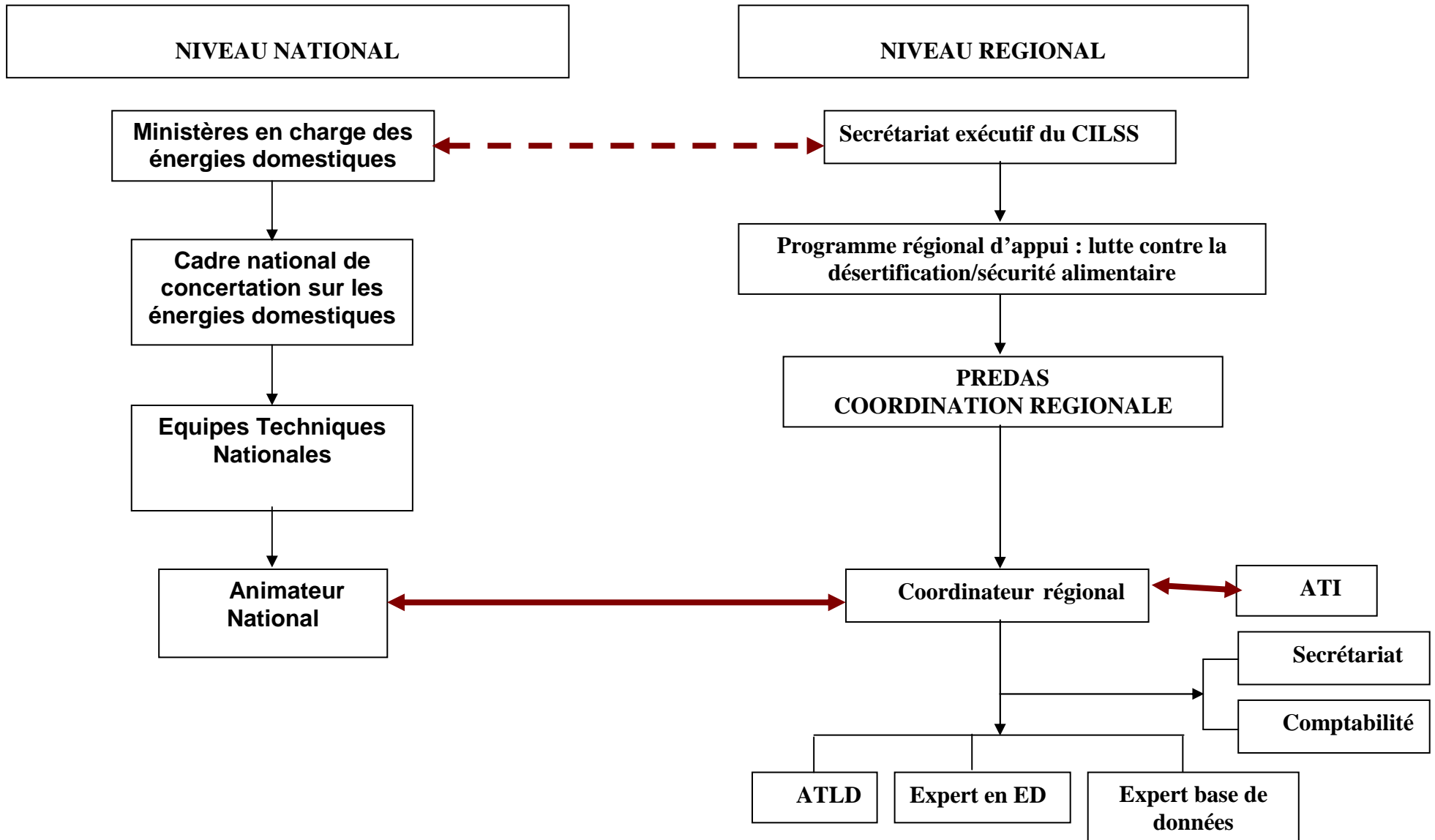
1.5.3 Conditions spéciales

Les gouvernements bénéficiaires s'engagent à mettre à disposition du projet tous les moyens, humains et matériels, nécessaires à sa bonne mise en œuvre, en particulier au niveau des unités nationales, avec nomination d'un animateur qualifié. Ils devront, par ailleurs, s'engager à prendre les mesures réglementaires et fiscales adéquates recommandées par le PREDAS pour assurer une gestion durable de leurs ressources ligneuses.

Tableau n° 1 : Présentation des moyens de mise en œuvre du DP5

	Infrastructures	Personnel	Instances de suivi/décision	Fonctionnement	Equipements	Services
Au niveau régional	La CRC bénéficie de bureaux en nombre suffisant affectés par le CILSS, à son siège	Equipe légère comprenant : -1 coordonnateur, -1 expert en ED, -1 ingénieur en documentation, -1comptable, -1secrétaire, -1chauffeur La CRC bénéficie des services d'une assistance technique internationale (ATI)	- Un comité régional de pilotage - Un comité directeur régional	Le budget du DP5 prévoit le fonctionnement de la CRC : -salaires (et charges connexes) des membres de la CRC, -contribution aux charges communes du CILSS, -frais d'envoi de courrier, -consommables divers, -contribution au fonctionnement du véhicule, etc.	La CRC disposait d'un véhicule acheté sur le budget du PREDAS/GTZ mais est maintenant hors service. Une partie de son matériel informatique a été acquis sur le budget du DP1, DP2 et DP4. Des investissements rendus nécessaires seront effectués lors du DP5.	La CRC aura recours aux services des experts sahéliens pour la réalisation des activités programmées qu'elle ne peut réaliser directement. Si cette expertise fait défaut au niveau régional, il sera fait recours à l'ATI.
Au niveau national	Chaque animateur national du PREDAS bénéficie d'un bureau dans les locaux de son administration (cette dernière jouant le rôle de tuteur institutionnel du programme).	Il est crée, dans chaque pays, un cadre de concertation sur les énergies domestiques. Ce cadre est doté d'une équipe technique nationale ou ETN (4 à 5 personnes) coordonnée par un animateur national. Bien que créée sous l'impulsion du PREDAS, ce cadre est appelé à être consulté par tout autre partenaire et pour toute question sur les ED. En particulier il est prévu qu'il serve d'instance de gestion du Programme Biomasse Energie de l'UEMOA.	Le cadre de concertation national sur les ED tient lieu de comité national de pilotage du programme.	Le budget du DP5 prévoit une contribution au fonctionnement des ETN : -indemnités des membres de l'ETN, -frais de multiplication de rapports, -frais de téléphone et de courriel, etc. La mise à la disposition de ce budget est subordonnée à la signature d'un protocole d'accord entre la CILSS et les pays. Les ETN devront rechercher le complément de leur frais de fonctionnement auprès d'autres partenaires, si nécessaire.	Chaque ETN a bénéficié d'un équipement en mobiliers de bureau et matériel informatique adapté. Cet équipement servira en principe jusqu'à la fin du programme.	Certaines activités ou parties d'activités seront directement réalisées par les ETN. D'autres nécessiteront un recours aux experts sahéliens ou aux experts de l'ATI.

ORGANIGRAMME DU PREDAS



1.6 Calendrier prévisionnel d'exécution

Le calendrier prévisionnel d'exécution est donné en annexe n° 6

2. BUDGET ESTIMATIF

Le budget estimatif du présent devis-programme est présenté dans la troisième partie consacrée au plan de financement. Il constitue le récapitulatif de l'estimation des coûts pour l'exécution du devis-programme, sans entrer dans le détail de la décomposition des activités et sous-activités programmées, ni des différents éléments qui les composent.

Le détail de l'estimation des coûts est présenté à l'annexe n° 3 du présent devis-programme. Ce budget estimatif détaillé comprend la valorisation des activités et sous-activités prévues dans le programme d'actions ainsi que l'estimation des coûts des investissements et de fonctionnement nécessaires à l'exécution du devis-programme. Il est présenté sous forme de tableaux détaillés et appuyés par des notes de calcul.

Le budget estimatif ne pourra faire l'objet ni de ré-allocation des rubriques budgétaires entre elles sans autorisation écrite préalable de l'Ordonnateur régional, qui en informera sans délai le Chef de délégation, ni de recours aux imprévus sans autorisation écrite préalable de l'Ordonnateur régional et du Chef de délégation.

3. PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement du DP5 (cf tableau 2 ci après) se limitera à :

- la contribution de l'Union Européenne qui assurera la prise en charge des activités, investissement et fonctionnement du programme ;
- la contribution des gouvernements des pays bénéficiaires, cette contribution étant en nature (salaires des membres ETN, locaux, électricité, eau,...).

Tableau 2 : Plan de financement (Fcfa)

Activités et autres coûts	Ressources FED		Contrib. des Etats (*)	Autres contributions	Ressourc propres	TOTAL
	Régie	Eng. Spécif				
I. ACTIVITES						
Activité 1	32 060 000					32 060 000
1.1	18 900 000					
1.2	13 160 000					
Activité 2	121 630 000					121 630 000
2.1	80 960 000					
2.2	40 670 000					
Activité 3	pm					
3.1 (*)	-					
3.2 (*)	-					
3.3 (*)	-					
3.4 (**)	-					
Activité 4	103 390 000					103 390 000
4.1	12 280 000					
4.2	1 910 000					
4.3	1 540 000					
4.4	24 000 000					
4.5	5 250 000					
4.6	17 570 000					
4.7	35 000 000					
4.8	5 840 000					
Activité 5	2 500 000					2 500 000
5.1	2 500 000					
Activité 6	67 422 500					67 422 500
6.1	27 765 000					
6.2	5 400 000					
6.3	18 787 500					
6.4	13 970 000					
6.5	1 500 000					
Activité 7	51 375 000					51 375 000
Activité 8	106 500 000					106 500 000
Activité 9	48 065 000					48 065 000
Sous-total	532 942 500					532 942 500
II. INVESTISSEMENTS						
Sous-total	19 550 000					19 550 000
III. FONCTIONNEMENT						
<i>Frais personnel</i>	75 582 750		86 400 000			
<i>Fonctionnement bureaux</i>	22 200 000					
<i>Fonctionnement ETN</i>	44 470 000		32 400 000			
Sous-total	142 252 750		118 800 000			261 052 750
IV. IMPREVUS	34 737 263					34 737 263
TOTAL	729 482 513		118 800 000			848 282 513

La contribution des Etats (en nature) est estimée à 1.100 000 fcfa/mois et par pays répartis comme suit:

- Salaires membres ETN = 200.000 * 4 = 800000 fcfa
- Locaux, électricité, eau, carburant, véhicule mis à disposition: 300.000 fcfa

(*) les coûts des sous activité 3.1, 3.2 et 3.3 sont sous la rubrique "Fonctionnement"

(**) Les coûts de la sous activité 3.4 sont sous la rubrique "Investissement"

4. MODALITES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES DE MISE EN OEUVRE

Les modalités techniques et administratives de mise en œuvre du présent devis-programme doivent être conformes aux règles et procédures décrites dans le « Guide pratique de gestion des marchés en régie et des devis-programmes financés par le FED » joint en n° 1 du présent devis-programme.

Dans ce contexte, les éléments développés dans cette partie précisent et complètent certaines modalités applicables au présent devis-programme.

4.1 Comité de pilotage

Le Comité de pilotage se réunit une fois l'an, à la fin du troisième trimestre de la période de mise en œuvre du devis-programme, soit au mois de septembre. Il évalue l'état de mise en œuvre des devis-programmes, analyse et vérifie les devis-programmes ainsi que les rapports d'exécution préparés et soumis par le Régisseur et le Comptable. Il formule des propositions au comité Directeur Régional quant à l'orientation globale et la stratégie du projet.

4.2 Structure de gestion

Conformément aux dispositions incluses dans la convention de financement correspondante, le projet dispose de l'autonomie technique et financière pour la gestion des ressources qui lui sont allouées au titre de la partie régie du présent devis-programme.

L'exécution de la partie régie du présent devis-programme s'effectuera par le Régisseur et le Comptable désignés au point suivant.

4.3 Régisseur et Comptable

Pour l'exécution de la partie régie du présent devis-programme, l'Ordonnateur régional délègue partiellement ses pouvoirs au Régisseur et au Comptable désignés ci-après.

Cette délégation partielle de pouvoirs est liée à la réalisation des conditions suivantes :

- ✓ Le strict respect des règles et procédures contenues dans le « Guide pratique de gestion des marchés en régie et des devis-programmes financés par le FED » ainsi que dans le présent devis-programme ;
- ✓ Le dépôt des signatures habilitées du Régisseur et du Comptable (et le cas échéant de leurs suppléants) ;

L'ouverture d'un (*des*) compte(s) bancaire(s) « Régie FED ».

Le Régisseur désigné est : **ELHADJI MAHAMANE MAHAMANE Lawali**, Coordonnateur Régional du PREDAS

Le Comptable désigné est : **OUEDRAOGO Kougbila**, Comptable-Gestionnaire du PREDAS

4.4 Période couverte

La période couverte par le présent devis-programme court du **1er juillet 2008 au 30 juin 2009, soit 12 mois.**

Les paiements au titre de la partie régie du présent devis-programme ne pourront être exécutés que pour des dépenses liées à des actions dûment prévues et réalisées pendant cette période.

Aucune dépense ne pourra plus être engagée au terme de cette période. Seules certaines opérations de gestion² liées à la clôture de la partie régie du présent devis-programme pourront encore être effectuées après cette date.

Les dépenses payées et/ou engagées avant la date de signature pour endossement du présent devis-programme par le Chef de délégation ne seront en aucun cas prises en charge par le FED.

4.5 Montant de la partie régie du devis-programme

Le montant total de la partie régie (y compris les imprévus) du présent devis-programme est fixé à : **729 482 513 f cfa**

4.6 Compte bancaire « Régie FED »

Les références du compte bancaire « Régie FED » sont les suivantes :

Compte en monnaie nationale
 Banque : **ECOBANK - BURKINA**
 Intitulé : **PREDAS- Devis programme 5**
 Compte n° : **100932301053**

Ce compte est soumis à la double signature suivante :

- Régisseur : **Mr. ELHADJI MAHAMANE MAHAMANE Lawali,**
 Coordonnateur Régional du PREDAS,
- Comptable désigné : **OUEDRAOGO Kougbila,** Comptable-Gestionnaire
 du PREDAS.

² Paiements liés à des dépenses effectuées pendant la période couverte par le devis-programme, établissement de la demande de clôture des opérations de la partie régie du devis-programme.

Tous les versements en provenance du compte payeur Délégué du FED seront effectués sur le compte ci-dessus :

- versement d'une avance (dotation initiale)
- versements successifs des réapprovisionnements périodiques.

4.7 Dotation initiale (avance)

Le montant de la dotation initiale (avance) qui sera versée sur le compte bancaire en monnaie nationale mentionné au point précédent est fixé à 50% du montant de la régie hors imprévus, *soit : 347 372 625 f cfa.*

4.8 Demandes de réapprovisionnement et justification des dépenses

Les demandes de réapprovisionnement, incluant la justification des dépenses encourues, seront établies par le Régisseur et le Comptable et soumises à l'Ordonnateur régional chaque mois.

4.9 Procédures de passation des marchés et d'octroi des subventions

Le tableau récapitulatif des pouvoirs délégués par l'Ordonnateur régional dans le contexte des procédures de passation des marchés et d'octroi des subventions est présenté à l'annexe n° 4 du présent devis-programme

Les dossiers d'appels d'offres ne doivent pas être présentés au Chef de délégation pour approbation avant le lancement de la procédure. Les documents des appels à propositions doivent être présentés au Chef de délégation pour approbation avant le lancement de la procédure.

Les propositions d'attribution des marchés et des subventions doivent être présentées au Chef de délégation pour approbation, à l'exception des propositions d'attribution des marchés pouvant être conclus sur la base d'une seule offre et donc d'une valeur inférieure ou égale à **3.279.785 F CFA** pour les marchés des travaux et fournitures et de **1.639.893 F CFA** pour les marchés de services.

4.10 Procédures de décaissement

Les paiements seront effectués au nom et pour le compte de l'Ordonnateur régional à partir du compte bancaire « Régie FED » mentionné au point 4.6. Ces opérations ne nécessitent l'intervention ni de l'Ordonnateur régional, ni du Chef de délégation.

En cas de besoin, une caisse en monnaie nationale pourra être constituée pour payer les menues dépenses de fonctionnement. Cette caisse sera gérée sous la responsabilité du Comptable.

4.11 Gestion du personnel

La liste du personnel, les références ou textes des règles en vigueur, une copie du contrat type à utiliser pour le personnel contractuel, les barèmes salariaux, le barème des indemnités complémentaires ainsi que le barème des indemnités journalières versées à l'occasion des missions sont présentés à l'annexe n° 5 du présent devis-programme.

4.12 Modifications éventuelles en cours d'exécution du devis -programme

Toute modification apportée au présent devis-programme nécessite l'autorisation écrite préalable de l'Ordonnateur régional et, le cas échéant, du Chef de délégation. A défaut, aucune dépense liée à cette modification ne sera prise en charge par le FED.

4.13 Rapports d'exécution

Le Régisseur et le Comptable devront établir un (1) rapport semestriel succinct d'exécution ainsi qu'un rapport final complet d'exécution. Ce dernier devra être présenté au plus tard 30 jours après la fin de la période couverte par le présent devis-programme.

Ils seront soumis en 03 exemplaires à l'Ordonnateur régional et en 03 exemplaires au Chef de délégation.

Ils seront soumis aux membres du Comité pilotage deux semaines avant la date prévue pour sa réunion.

4.14 Clôture de la partie régie du devis-programme

La clôture de la partie régie du présent devis-programme sera effectuée dès que possible après la fin de la période qu'il couvre. La demande de clôture, incluant le décompte final des dépenses de la partie régie du devis-programme, sera établie et présentée au plus tard 3 mois après la fin de la période couverte par le présent devis-programme. Ce dernier devra être clôturé au plus tard 6 mois après la fin de la période qu'il couvre.

Les sommes correspondant aux dépenses non acceptées ou non justifiées devront être remboursées sans délai par le Régisseur et le Comptable ou, le cas échéant, par l'organisme mentionné au point 4.2. En cas de non remboursement par ce ou ces derniers et pour autant qu'une garantie financière n'ait pas été obtenue avant le versement de la dotation initiale, le remboursement en incombera à l'Ordonnateur régional et les sommes dues devront être remboursées au FED.

4.15 Audit(s)

La convention de financement prévoit des audits comptables et financiers d'une part, et des audits techniques, d'autre part, chaque année. Dans ce cadre, les auditeurs pourront procéder à toute vérification comptable, technique, administrative et juridique qu'ils estimeront utile ou nécessaire. Ils pourront requérir pour cela la production de tout document afférent au projet et à l'exécution du présent devis-programme.

4.16 Régime fiscal et douanier

En application du régime fiscal et douanier défini dans les art. 308, 309, 310 de la Convention de Lomé IV-bis, les achats d'équipement et de fournitures sont effectués hors douane, hors taxes, hors impôts.

SIGNATURES

Le Régisseur
pour accord

ELHADJI MAHAMANE
Mahamane Lawali
Coordonnateur régional et
régisseur du PREDAS

Ouagadougou, le

Le Comptable
pour accord

OUEDRAOGO Kougbila
Comptable du PREDAS

Ouagadougou, le

L'ordonnateur régional
pour approbation

Son Excellence
Monsieur BIKIENGA Issa Martin
Secrétaire Exécutif Adjoint du CILSS

Ouagadougou, le

Le Chef de délégation
pour endossement

Son Excellence
Monsieur Amos TINCANI
Chef de Délégation de la Commission
Européenne au Burkina Faso

Ouagadougou, le

5. ANNEXES

L'ensemble des annexes jointes au présent devis-programme en font partie intégrante. Leur contenu est applicable au même titre que le devis-programme lui-même. Il s'agit de :

- Annexe 1 : Guide pratique de gestion des marchés en régie et des devis-programmes financés par le Fonds européen de développement
- Annexe 2 : Cadre logique
- Annexe 3 : Budget estimatif détaillé
- Annexe 4 : Tableau récapitulatif des pouvoirs délégués par l'Ordonnateur régional dans le contexte des procédures de passation des marchés et d'octroi des subventions
- Annexe 5 : Documents spécifiques à la gestion du personnel
- Annexe 6 : Calendrier prévisionnel d'exécution
- Annexe 7 : Inventaires des immobilisations
- Annexe 8 : Exemple de protocole d'accord signé entre les équipes techniques nationales (ETN) et la Cellule régionale de coordination du PREDAS